



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

Uwo uri wese ubahirizwa

BULLETIN HEBDOMADAIRE N°460 DU 03 AU 09 FÉVRIER 2025

0. INTRODUCTION

Ce bulletin traite le contexte politique, judiciaire, gouvernance, et sécuritaire, ayant marqué cette période. Il traite également les droits civils et politiques, les droits économiques, socio-culturels et se clôture par une conclusion.

Ainsi, au cours de cette période couverte par ce bulletin, la situation des droits de l'homme et sécuritaire a été rapportée comme suit : au moins 23 personnes sont mortes dont 15 personnes ont été tuées et 08 retrouvées cadavres dont une femme membre du

parti UPRONA et un membre du parti CNL, 12 personnes mortes suite aux éboulements, et 02 victimes d'arrestation arbitraire et 01 personne militant du FRODEBU a été victime de torture. Parmi les victimes, 01 personne a été blessée par des gens non identifiés, parmi les personnes tuées figurent 2 enfants dont 01 victime d'infanticide.

Des administratifs et militaires sont pointés du doigt parmi les présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

LES GRANDS TITRES

I. CONTEXTE

II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

III. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

IV. DROITS CATEGORIELS

CONTENU

<i>I. CONTEXTE</i>	4
<i>I.1. CONTEXTE POLITIQUE</i>	4
<i>I.2. CONTEXTE JUDICIAIRE</i>	4
<i>I.3. CONTEXTE DE GOUVERNANCE</i>	5
<i>I.4. CONTEXTE SECURITAIRE</i>	6
<i>I.4.1. DES PERSONNES TUÉES PAR DES GENS NON IDENTIFIÉS</i>	8
<i>I.4.2. DES PERSONNES TUÉES SUITE A LA JUSTICE POPULAIRE</i>	9
<i>I.4.3. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX REGLEMENTS DE COMPTE</i>	10
<i>I.4.4. PERSONNES TUEES PAR EBOULEMENTS DE TERRAIN OU NOYADE</i>	10
<i>I.4.5. AUTRES FAITS SECURITAIRES</i>	11
<i>II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES</i>	12
<i>II.1. DROIT A LA LIBERTE</i>	12
<i>II.1.1. ARRESTATIONS ARBITRAIRES</i>	12
<i>II.2.2. DES PERSONNES TORTUREES</i>	12
<i>II.3. DROIT A LA PARTICIPATION A LA VIE POLITIQUE</i>	13
<i>III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS</i>	13
<i>III.1. PERTURBATION DE LA VIE ECONOMIQUE</i>	13
<i>III.2. DROIT A L'EDUCATION</i>	13
<i>IV. DROITS MATERIELS</i>	14
<i>IV.1. DROIT DE L'ENFANT</i>	14
<i>V. CONCLUSION</i>	15

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AFC	: Armée des Forces de la Convention
BRARUDI	: Brasserie et Limonaderie du Burundi
CAMEBU	: La Centrale d'achat des médicaments Essentiels du Burundi
CDS	: Centre de santé
CNDD-FDD	: Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces de défense de la démocratie
CNL	: Congrès National pour la Liberté
CMSH	: Comités Mixtes de Sécurité Humaine
ECOFO	: Ecole Fondamentale
FAB	: Forces Armées Burundaise
FARDC	: Forces Armées de la République Démocratique du Congo.
FDNB	: Force de Défense Nationale du Burundi
FDLR	: Forces Démocratiques de Libération du Rwanda
FDN	: Forces de Défense Nationale
FLN	: Front de Libération Nationale
FRODEBU	: Front pour la Démocratie au Burundi
OPJ	: Officier de la Police Judiciaire
PMPA	: Partis et Mouvements politique armés
RDC	: République Démocratique du Congo
RED-TABARA	: Résistance pour un État de Droit au Burundi
RN	: Route Nationale
TGI	: Tribunal de Grande Instance
UPRONA	: Union pour le Progrès National

I. CONTEXTE

I.1. CONTEXTE POLITIQUE

Le Burundi est en proie à des préoccupations majeures concernant la sécurité, suite à un discours du président de la République et des événements récents impliquant les Imbonerakure et les militaires.

Des mouvements suspects d'Imbonerakure, accompagnés de militaires, ont été observés dans plusieurs provinces du Burundi. Le 5 février 2025, six camions transportant ces groupes ont été aperçus sur la route nationale Ngozi-Gitega. Certains portaient des uniformes militaires, tandis que d'autres étaient en civil avec des cagoules. Un témoin militaire a rapporté que ces déplacements se produisent dans presque toutes les provinces, avec des militaires choisis secrètement. Certains militaires sont au courant de ces mouvements, mais d'autres, particulièrement des anciens membres des Forces Armées Burundaises, ne le sont pas.

À Makamba, des Imbonerakure se préparent pour occuper les frontières du Burundi avec les pays voisins. Un témoin a indiqué que la situation actuelle est critique, ce qui suscite de vives inquiétudes parmi la population.

Plus de 500 jeunes ont été recrutés pour rejoindre la Force de Défense Nationale du Burundi en province de Cibitoke. Ils suivront une formation militaire avant d'être envoyés en zone de guerre à l'est du Congo pour soutenir l'armée congolaise contre le

M23. Ce recrutement a provoqué des inquiétudes parmi les parents, qui craignent pour la sécurité de leurs enfants. Les autorités justifient cette mesure par la nécessité de défendre les frontières, particulier dans le contexte tendu avec le Rwanda.

L'armement des Imbonerakure suscite également des préoccupations. Un message audio incitant à s'armer a circulé, et des réunions ont eu lieu pour renforcer la sécurité et organiser des patrouilles nocturnes. Le 7 février 2025, des responsables militaires ont visité plusieurs zones, où ils ont averti que des mesures strictes seront prises contre ceux qui s'approcheraient des zones affectées.

Les autorités militaires évoquent des tensions avec des groupes rebelles, notamment les FDLR et FLN, qui seraient actifs dans la région de Kibira. Elles ont mis en place des restrictions sévères affectant même les civils, pouvant poser des problèmes pour ceux qui dépendent de ces terres pour leurs cultures.

La situation sécuritaire au Burundi est préoccupante, marquée par des déplacements suspects des Imbonerakure, un recrutement massif de jeunes soldats, des inquiétudes sur l'armement des Imbonerakure, et des tensions avec des groupes rebelles. Les réactions de la population civile montrent une inquiétude croissante concernant la sécurité et la stabilité du pays.

I.2. CONTEXTE JUDICIAIRE

Procès de flagrance en province Rutana

En date du 5 janvier 2025, en province Rutana, Ernest Ndayiziga, originaire de la commune et province Gitega a été condamné à une peine de 3 ans et une amende de 200 000 fbu pour chaque enfant par le tribunal de grande instance de Rutana, dans une audience de flagrance, accusé de faire le trafic des êtres humains. Ernest a été attrapé par la police, sur la route de Nyabantu à Mugondo en commune de Mpinga Kayove, sur sa moto avec 5 enfants dont Kevin Rukundogwimana, âgé de 15 ans, Dionise Nsengimana, âgé de 14 ans, Eric Bukeyenzeza, âgé de 13 ans, Léandre Nkurunziza, âgé de 14 ans et Eddy Itangishaka, âgé de 14 ans, tous mineurs originaires de la commune Buhiga, en province de Karusi qu'il conduisait en Tanzanie et ces enfants sont des mineurs.

Procès de flagrance en province Rutana

Une information récente parvenue à la Ligue Iteka indique qu'un verdict important a été rendu au Tribunal de Grande Instance (TGI) de Rutana le 28 janvier 2025. Cinq hommes originaires de Ngozi ont été condamnés à des peines de servitude pénale allant de 2 à 7 ans pour trafic des êtres humains.

Les prévenus, Elias Ndikumana, Feste Tuyisenge, Audace, Cleoface Dusabe et Lionel Ndayisenga, ont été arrêtés pour avoir tenté de transporter des enfants vers la Tanzanie. Selon les informations reçues, ces hommes travaillaient pour un patron basé en Tanzanie, qui leur payait pour chaque enfant acheminé avec succès.

Il est important de noter que ces hommes n'ont pas nié les faits et ont reconnu travailler pour ce patron. Dans une seule semaine, 17 enfants qui étaient destinés à être transportés vers la Tanzanie ont été re-

mis à leurs familles. Cette affaire souligne l'importance de la lutte contre la traite des êtres humains et la nécessité de protéger les enfants contre l'exploitation.

I.3. CONTEXTE DE GOUVERNANCE

Majoration des tarifs de chargement et de déchargement au port commercial de Rumonge

Le port commercial de Rumonge, situé dans la ville de Rumonge au sud-ouest du Burundi, accueille régulièrement des produits en provenance de la Tanzanie et de la République démocratique du Congo (RDC). Cependant, le bureau de la marine marchande à Rumonge a récemment augmenté les frais de chargement et de déchargement des marchandises, ce qui devrait avoir des conséquences sur les prix des produits sur le marché intérieur.

Selon les informations, les frais de déchargement d'un sac de ciment sont passés de 650 fbu à 1 300 fbu, tandis que ceux d'un carton de poisson frais ou sec sont passés de 1 000 fbu à 2 000 fbu. De même, les frais de chargement d'une caisse de produits BRARUDI, une entreprise burundaise qui exporte des boissons vers la RDC, ont été doublés, passant de 500 fbu à 1 000 fbu.

Les transporteurs ont également augmenté les tarifs de transport des passagers, avec un ticket de transport pour la Tanzanie passant de 60 000 fbu à 75 000 fbu, et ceux pour la RDC augmentant de 10 000 fbu. Les commerçants qui achètent ces produits en provenance de la Tanzanie et de la RDC craignent que ces augmentations de frais ne se répercutent sur les prix des marchandises sur le marché intérieur, affectant ainsi le pouvoir d'achat des consommateurs burundais.

Grève des chauffeurs des véhicules de transport de type Probox en province Makamba

Les chauffeurs de véhicules de type Probox de la province de Makamba ont entamé une grève le 3 février 2025 pour protester contre les amendes intempestives infligées par les contrôleurs routiers. Ces amendes sont liées à des accusations de mauvais chargement ou de dépassement du prix officiel du ticket.

Les chauffeurs expliquent que, en raison du manque de carburant dans les stations-service de la province

depuis deux mois, ils sont obligés de s'approvisionner en carburant en Tanzanie, où le litre d'essence coûte environ 10 000 francs burundais. Cela les oblige à augmenter le prix du ticket, ce qui entraîne des amendes de la part des contrôleurs routiers.

Les chauffeurs dénoncent également des pratiques de corruption de la part de certains policiers, qui demandent des pots-de-vin pour ne pas infliger des amendes. Cette situation crée des tensions entre les chauffeurs, leurs patrons et leurs familles. La grève a paralysé les activités de transport, affectant les passagers et les fonctionnaires qui travaillent dans des localités éloignées. Les fonctionnaires ont été contraints de reporter leurs voyages ou de prendre des motos, dont le prix du ticket a triplé.

Les chauffeurs ont déclaré qu'ils reprendront le travail uniquement lorsque le carburant sera disponible dans les stations-service locales. Ils dénoncent également la priorité accordée aux stations-service de la capitale économique, Bujumbura, au détriment de celles de l'intérieur du pays.

La province de Kirundo en proie à la famine suite à la sécheresse

La source de la Ligue Iteka à Kirundo indique qu'une sécheresse sévère frappe depuis novembre 2024 les communes de Busoni, Bugabira et Kirundo, dans la province de Kirundo, au Burundi. Les pluies ont cessé de tomber, entraînant des dégâts importants aux cultures et une situation de famine qui s'installe.

La population locale, qui compte 22 236 ménages, est particulièrement touchée, car la fermeture des frontières avec le Rwanda les empêche de trouver du travail pour gagner de l'argent et s'approvisionner en produits alimentaires. Les collines les plus affectées sont Gatete, Cabakabura, Gisenyi, Marembo, Rwibikara, Bishisha, Gatere, Nyakizu et Nyabisindu, dans la commune de Busoni ; Gaturanda, Kigina, Nyakarama, Kiri et Kigoma, dans la commune de Bugabira ; et Ceru, Cewe, Rukuramigabo et Runyonza, dans la commune de Kirundo.

Jusqu'à présent, l'administration communale et provinciale n'a fourni aucune aide à la population, à l'exception d'une réunion organisée par le gouverneur avec des natifs de la province vivant à Bujumbura, la capitale économique. Cependant, le 8 février 2025, des officiers natifs de la province Kirundo ont collecté et distribué de l'aide alimentaire, notamment du riz et des haricots, pour venir en aide aux familles plus touchées.

Le conseiller à la présidence, Jean. Claude Karegwa Ndenzako, a rassuré la population en affirmant que le chef de l'État viendra à leur secours et les a encouragés à irriguer leurs champs dans la mesure du possible. Le gouverneur de Kirundo a également encouragé la population à rester sereine face à cette situation difficile.

1.4. CONTEXTE SECURITAIRE

Déplacements inquiétants des Imbonerakure et des militaires

Des déplacements suspects d'Imbonerakure accompagnés de militaires ont été signalés dans plusieurs provinces du Burundi cette semaine. Le 5 février 2025, six camions transportant des Imbonerakure et des militaires ont été aperçus sur la route nationale Ngozi-Gitega, certains, portant des uniformes militaires et d'autres des tenues civiles avec des casques.

Selon un témoin militaire, ces déplacements incontrôlés se font dans presque toutes les provinces, avec des militaires sélectionnés secrètement dans différents camps militaires. Cependant, certains militaires, notamment ceux de la Police Militaire Publique (PMPA), seraient au courant de ces déplacements, tandis que d'autres, principalement d'anciens membres des Forces Armées Burundaises (FAB), n'en savent rien.

À Makamba, des préparatifs accélérés des Imbonerakure seraient en cours pour occuper prochainement les frontières du Burundi avec les pays voisins. Un témoin a déclaré : "Nous sommes dans une période cruciale dont vous, les civils, ne connaissez pas." Cette situation suscite des inquiétudes quant à

Injustice dans le traitement des démobilisés en province de Karuzi

Depuis le 6 février 2025, les démobilisés ex PMPA ont commencé à recevoir des sommes d'argent, allant de 700 000 fbu à 9 000 000 fbu selon les grades, que l'État leur devait. Cependant, les démobilisés ex FAB n'ont reçu aucune aide financière, ce qui a suscité des interrogations sur les raisons de cette discrimination. Les témoins oculaires se demandent si cette différence de traitement n'est pas une tentative de manipuler les démobilisés ex PMPA pour les inciter à participer aux combats contre le M23 en RDC ou à intimider les membres des autres partis politiques pendant les élections. Les sommes d'argent sont versées aux comptes de la commune, qui les distribue aux démobilisés inscrits depuis 7 mois, sans aucune discrimination notée au moment de l'inscription. Cette situation a mis en évidence les deux poids, deux mesures dans le traitement des démobilisés.

la sécurité et à la stabilité dans la région.

Recrutement massif de jeunes à la FDNB en province de Cibitoke

Le recrutement de plus de 500 jeunes à la Force de Défense Nationale du Burundi (FDNB) en province de Cibitoke a suscité des inquiétudes chez les parents. Ces jeunes recrues vont suivre une formation militaire accélérée avant d'être déployées en zone de guerre à l'Est du Congo pour soutenir l'armée congolaise dans sa lutte contre le M23.

Selon le commandant du camp Cibitoke, ce recrutement accéléré est justifié par la nécessité de défendre les frontières du pays, notamment dans un contexte de tensions avec le Rwanda. Les jeunes recrues vont suivre une formation à la fois théorique et tactique, avec un objectif principal d'accélérer le maniement des armes de petit et grand calibre.

Cependant, certaines recrues ne se sont pas présentées, craignant de s'engager dans un conflit inter congolais dont ils peinent à comprendre l'intérêt pour le Burundi. Les parents sont également inquiets, d'autant plus que plusieurs familles ont déjà perdu des proches dans cette guerre.

Le commandant du 112^{ème} bataillon d'infanterie de Cibitoke, le lieutenant-colonel Ezéchiel Ndikubwayo, a rassuré les parents en présentant cette action comme un acte patriotique visant à combattre un ennemi commun au Burundi et la RDC. Cette campagne de recrutement se déroule dans toutes les provinces du pays.

Les Imbonerakure s'arment : une situation inquiétante au Burundi

Sur le plan sécuritaire, l'armement des Imbonerakure suscite des inquiétudes. Suite à la diffusion d'un message audio incitant les Imbonerakure de Makamba à s'armer, ce message a été propagé dans tout le pays.

Dans toutes les communes de la province de Cibitoke, les Imbonerakure se sont réunis dans les bureaux communaux le 8 février 2025. Leurs représentants ont été conduits au chef-lieu provincial pour recevoir des directives.

Le 7 février 2025, le commandant du camp de Cibitoke et le Gouverneur Carême Bizozwa ont effectué une tournée dans les zones de Mabayi, Ruhororo et Butahana. Leur message était double :

⇒ Simulation d'une mauvaise cohabitation avec les rebelles rwandais FDLR et FLN présents dans la Kibira. Quelques jours avant la prise de Goma, ces rebelles avaient rejoint la RDC pour soutenir les FDN et les FARDC sur le front. Selon certaines sources, moins de 1 000 hommes seraient restés dans la forêt. Couper leurs liens avec les civils qui les alimentent les affameraient, les contraignant à se rendre ou à fuir vers la RDC.

Cependant, cette mesure affecte aussi les civils non impliqués, car l'interdiction d'approcher la Kibira les prive de leurs champs. Les autorités militaires menacent de tirer sur quiconque s'approcherait à moins de 100 mètres de la forêt. Cette décision est arbitraire, puisque des habitations et des cultures se trouvent à moins de cette distance. Cette mesure pourrait masquer une manœuvre visant à faciliter l'introduction d'autres groupes armés. Le Rwanda pourrait attaquer le pays sous prétexte de traquer les Interahamwe, concluent ces autorités.

⇒ Armement des Imbonerakure. Dans toutes les zones où ces autorités se sont exprimées, leur dernier message a été d'appeler les Imbonerakure à renforcer la sécurité, à intensifier les patrouilles nocturnes dans et autour de la Kibira, et à annoncer qu'un soutien matériel leur serait distribué entre le 10 et le 14 février 2025. Pendant ce temps, des bruits d'armes se font entendre dans la Kibira depuis le 1^{er} février 2025. Une source proche des Imbonerakure qui soutiennent les militaires indique que le groupe qui les affronte parle Kirundi et est vraisemblablement bien armé, car les combats ont occasionné des morts et des blessés des deux côtés. On soupçonne que ce groupe pourrait être le RED-TABARA, mais sans certitude, car aucun rebelle n'a encore été capturé.

Relocation par ONPRA de tous les réfugiés congolais urbains dans les camps de la province de Muyinga

Le 5 février 2025, les réfugiés congolais, principalement des Banyalmulenge, vivant dans les quartiers de la ville de Muyinga, ont reçu l'ordre de se présenter au bureau de l'ONPRA avec leurs papiers d'identification. Lors de leur arrivée, ils ont été sommés de retourner dans les camps sans délai, sous peine de subir les conséquences.

Après de nombreuses supplications, l'ONPRA leur a accordé la possibilité de déplacer leurs biens et de déposer leurs affaires au bureau. Les réfugiés qui devaient retourner aux camps de Musasa et Kinama ont été transportés par bus de l'ONG AIRD, le 7 février 2025.

Cette évacuation a entraîné des pertes importantes pour les réfugiés urbains, notamment les loyers payés et les frais scolaires déjà acquittés. Les enfants de ces réfugiés ont également été contraints de changer d'école et risquent de ne pas trouver d'écoles qui les accueillent dans les camps.

Il est important de noter que les réfugiés urbains ont le droit de vivre dans les quartiers, et que cette évacuation pourrait être considérée comme une violation de leurs droits.

1.4.1. DES PERSONNES TUÉES PAR DES GENS NON IDENTIFIÉS

Un corps sans vie retrouvé en commune Itaba, province Gitega

En date du 21 janvier 2025, vers 9 heures, sur la colline Buhinda, commune Itaba, un corps sans vie en état décomposition de Don Briane Niyorukundo, âgée d'1 an et 9 mois fille de Livinous Ndimurwanko et de Jacqueline Ngumirizimana a été retrouvé dans la rivière Nyakijanda.

Selon les parents et l'administration locale, l'enfant avait disparu le mardi 14 janvier 2025, vers 9 heures, alors que ses parents travaillaient dans une rizière au bord de la rivière

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Makamba

En date du 3 février 2025, sur la colline Nyabigina, commune et province de Makamba, Un corps sans vie d'Elisabeth Ntungwanayo, âgé de 68 ans, a été découvert non loin de son domicile. Selon des témoins de la localité, le corps de la victime présentait des signes de blessure au niveau de la gorge et au niveau des bras. Ces mêmes témoins font savoir qu'Elisabeth Ntungwanayo a été étranglée par des gens non identifiés qui pensaient qu'elle était en possession d'argent issu de la vente d'une propriété. Ses bourreaux l'ont attaquée en rentrant à son domicile en provenance d'un bistrot situé aux environs. L'administrateur communal de Makamba, Zuena Irakiza indique qu'aucun suspect n'a jusqu'à présent été arrêté pour enquête.

Un corps sans vie retrouvé en commune Gisuru, province Ruyigi

En date du 3 février 2025, vers 10 heures, le corps sans vie d'Alice Nizigiyimana, âgée de 18 ans, a été retrouvé dans la rivière Ruguzye, qui marque la frontière entre le Burundi et la Tanzanie, près du barrage de Nyagwijima, sur la sous-colline Ruganga, colline Muhindo, zone Ndemeka, commune Gisuru, province Ruyigi. Cette jeune femme était enceinte d'au moins sept mois. Selon des sources sur place, elle était partie de chez elle la veille, le soir du 2 février 2025, pour se rendre au marché de Nyagahoro. Elle aurait partagé de la bière le même soir avec Juma, originaire de la sous-colline Murangara, colline Kireka, dans la même com-

mune. Juma est considéré comme le père de l'enfant à naître ; il avait proposé à Alice d'avorter, mais elle avait refusé. Les parents d'Alice l'ont attendue sans succès jusqu'au soir, et c'est ainsi que le lendemain, vers 10 heures, son corps a été découvert immergé dans la rivière Ruguzye par des passants. L'administrateur communal de Gisuru, Gad, l'OPJ de la police communale de Gisuru et le médecin directeur de l'Hôpital Gisuru, nommé Raoul, sont intervenus sur les lieux pour constater les faits. Après l'autopsie, il a été établi qu'Alice avait été violée avant d'être tuée, avec des indices indiquant qu'elle avait été égorgée. Le corps de la défunte a été transporté à la morgue de l'Hôpital de Gisuru. Juma, qui était avec elle la veille de sa mort, a été arrêté et placé en détention communale pour enquête.

Un corps sans vie retrouvé en commune Gisuru, province Ruyigi

Le 3 février 2025, vers 11 heures, un corps sans vie de Joseph Ndabahaze, âgé de 81 ans, marié, a été découvert dans la rivière Rumpungwe, sur la sous-colline de Kaduha, colline Nyarumanga, commune Gisuru, province Ruyigi. Selon des témoins, Joseph avait quitté son domicile le 1^{er} février 2025 pour aller planter du riz dans les marais de la rivière Rumpungwe. Sa femme, Christine, a attendu son retour en vain. Inquiète, elle s'est rendue au champ et n'a trouvé que la houe et la machette que Joseph avait utilisées. Christine a alerté l'administration et, le 3 février 2025, les voisins de Joseph se sont mobilisés pour le retrouver. Ils ont découvert son corps près de la rivière Rumpungwe. Les auteurs et les motifs de ce crime restent inconnus. Le corps de Joseph a été enterré le même jour par ses proches, en collaboration avec l'administration et la Croix-Rouge.

Un corps sans vie d'une femme membre du parti UPRONA retrouvé en commune et province Makamba

Dans la nuit du 3 au 4 février 2025, sur la colline Nyabigina, commune et province Makamba, un corps sans vie d'Élisabeth Ntungwanayo, âgée de 68 ans, membre du parti UPRONA a été retrouvé égorgée. Selon des témoins, la victime rentrait d'une

d'une buvette ou elle étanchait sa soif avec son mari. Les voisins disent que suite à l'état d'ébriété, son mari se serait rendu compte qu'il n'est pas avec son épouse le matin vers 3 heures. Les témoins disent que la victime présentait des blessures au niveau du coup et des bras. Ils croient qu'elle serait égorgée par des gens non encore identifiés qui cherchaient lui voler de l'argent car cette famille avait vendu une partie de leur propriété foncière. La victime repose à la morgue de l'hôpital Makamba.

Un corps sans vie d'un membre du parti CNL retrouvé en commune et province Gitega

En date du 05 février 2025, vers 6 heures, sur la RN Gitega-Rutana tout près du rond-point Gitega-Mwaro, colline Songa, Commune et Province Gitega, un corps sans vie Cedrick Irankunda, âgé de 25 ans, membre du parti politique CNL aile d'Agathon Rwasa et coiffeur a été retrouvé couché au bord de la route.

Selon un témoin oculaire, le cadavre a été vu par les habitants de la localité qui se rendaient au marché de la ville Gitega. Ces derniers ont alerté Jean Belchimas Ntahondereye, chef de colline Songa et ce dernier a alerté la police. Vers 7 heures, Nsen-giyumva Sébastien un des OPJ du commissariat provincial de Gitega accompagné par d'autres policiers sont arrivés sur le lieu pour faire le constat.

Selon le même témoin oculaire, le cadavre avait des blessures graves au niveau du front et sur les

1.4.2. DES PERSONNES TUÉES SUITE A LA JUSTICE POPULAIRE

Une personne tuée en commune Makebuko, province Gitega

En date du 9 janvier 2025, vers 12 heures, une personne non encore identifiée a été tuée sur la colline Karoba, dans la commune de Makebuko, province de Gitega.

Selon le chef de la colline Karoba, les auteurs de cet homicide accusent la victime d'avoir commis un vol dans le ménage de Melchior Nahimana. Arrivées sur les lieux du crime vers 14 heures, les autorités ont constaté que le défunt présentait des blessures

cuisses. Ntahondereye Jean Belchimas avait informé les habitants de la localité au cours d'une petite réunion de pacification sur place que ce jeune garçon serait tué ailleurs et que les malfaiteurs non encore identifiés ont déposé le cadavre à cet endroit.

Ce qui est inquiétant d'après notre source est que l'OPJ ait dit que la victime a succombé suite à un accident causé par un véhicule non encore identifié alors qu'à côté du cadavre il n'y avait pas de sang, pas même un signe d'accident routier.

Un corps sans vie retrouvé en commune Songa, province Bururi

En date du 3 février 2025, sur la colline Yengero, dans la commune de Songa, province de Bururi, le corps sans vie de Gaspard Yamuremye, 54 ans, a été découvert. Les témoins ont constaté que le téléphone de la victime avait été dépourvu de sa carte SIM et de sa batterie, et que celle-ci présentait des blessures à la bouche.

Selon les informations recueillies, la victime avait passé la soirée précédente dans un bar appartenant à Dieudonné Nishimwe, qui a été arrêté par la police le lendemain. La femme avec qui la victime avait partagé un verre a disparu et est toujours recherchée par la police.

Le corps de la victime a été transporté au centre de santé de Ruvumvu avant d'être inhumé dignement. L'enquête est en cours pour élucider les circonstances de ce décès.

au dos et à la tête. Les objets volés avaient déjà été récupérés par Melchior Nahimana, qui n'était pas présent sur les lieux. D'après les témoignages recueillis, le présumé voleur était un récidiviste, bénéficiaire d'une grâce présidentielle. Une enquête est en cours pour identifier et appréhender les auteurs de cet homicide.

Les objets volés sont : des vêtements, un costume, des chaussures, un paquet de savon, une torche et un bidon d'huile non rempli. L'OPJ enquêteur est le sergent Ndibanje Sylvestre.

1.4.3. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX REGLEMENTS DE COMPTE

Une personne tuée en commune Gishubi, province Gitega

En date du 9 janvier 2025, vers 23 heures, Marc Manirakiza âgé de 30 ans, fils de Bernabé Ntimpiranzeza et de Faustine Bizimana, a été assassiné sur la colline Nyanza, colline Nyakanazi, commune de Gishubi, province de Gitega.

Selon un témoin oculaire, les auteurs de cet homicide sont ses frères, Joseph Siniriwe âgé de 35 ans, et Ézéchiél Niyomukiza, âgé de 22 ans. Ils l'ont bat-

tu à mort à l'aide de branches d'arbres et d'une machette, lui infligeant de profondes blessures à la tête. Le motif de cet assassinat serait lié à des conflits fonciers. La victime cherchait à vendre de force les terres familiales. Les deux suspects, ainsi que leur père, ont été arrêtés et un dossier pénal a été ouvert à leur rencontre.

Le corps sans vie de Marc Manirakiza a été transporté à la morgue de l'hôpital de Ntita, dans l'attente d'une expertise médicale. L'enquête est menée par l'OPJ, le sergent Ernest Bayubahe.

1.4.4. PERSONNES TUEES PAR EBOULEMENTS DE TERRAIN OU NOYADE

Douze orpailleurs morts et plusieurs autres blessés suite aux éboulements de terrain à moins d'un mois en commune Mabayi province Cibitoke

Dans l'après-midi du 5 février 2025, un éboulement sur un site minier a entraîné la mort de six orpailleurs et blessé plusieurs autres à Rutorero, dans la zone de Butahana, commune de Mabayi. Les habitants demandent aux responsables des coopératives de garantir la sécurité des orpailleurs, tandis que les autorités avertissent les spéculateurs. Ce jour-là, six corps ont été découverts, trois ont été récupérés et trois autres restent introuvables. Huit personnes ont été gravement blessées sur le site de Rutorero, géré par la coopérative Mana Ishimwe. De plus, le 28 janvier 2025, six orpailleurs sont morts à Nyakagezi, un site géré par la coopérative Ngara Ducukure Ubutare, et neuf ont été blessés sur la colline de Gafumbegeti. Au total, 12 orpailleurs ont été tués et environ quinze autres blessés en raison de glissements de terrain. Des accidents mortels se multiplient en raison des fortes pluies, ensevelissant les victimes sous des masses de boue. Les habitants craignent une mauvaise organisation du secteur minier et demandent une meilleure protection et assurance pour les orpailleurs. Les défenseurs des droits humains exigent du matériel de protection pour ces travailleurs. Le gouverneur de Cibitoke confirme ces faits, notant que ces accidents sont souvent causés par l'activité illégale et menace de sanctions. Il incite les orpailleurs à signaler ces activités et à s'inscrire dans des coopératives.

Les victimes tuées par l'éboulement de terrain en date du 5 février au site Ngara de la coopérative Imana ishimwe sont les suivantes :

- 1) Ndayisenga Vianney de 20 ans originaire de la colline Nyakibari, commune Muruta de la province Kayanza
- 2) Maniragaba Innocent de 25 ans de la colline Mageyo, commune Mabayi
- 3) Niyomwungere Armel de 23 ans de la colline Buhoro/Mabayi
- 4) Bimenyimana Japhet de 29 ans de la colline Rutorero
- 5) Fataki Claude de 30 ans de la colline Gafumbegeti
- 6) Nsanzerugeze Louis de 31 ans de la colline Ngara de la même commune Mabayi

Signalons que le même évènement s'était produit en date du 28 janvier sur le site Gafumbegeti et a emporté les vies des personnes suivantes :

- 1) Irankunda Jacques alias Tanga de 33 ans de la colline Ngara, commune Mabayi
- 2) Sindakirabanse Joseph de 35 ans de la colline Gafumbegeti
- 3) Habonimana Saka de 28 ans de la colline Gasebeyi
- 4) Niyonzima Fabien de 29 ans de la colline Rutorero
- 5) Manimpaye Jean de 33 ans de la colline Rutorero.

1.4.5. AUTRES FAITS SECURITAIRES

Une personne morte en commune et province Gitega

Le 1er janvier 2025, vers 10 heures, Martin Nkurikiye, âgé de 70 ans, fils de Claver Kinyota et de Joséphine Kankima, originaire de la colline Mugoboka dans la commune et province de Gitega, s'est suicidé par pendaison dans la maison d'Euphrasie Ndimurwanko, résidant actuellement à Simba, dans la commune de Makebuko, province de Gitega. Selon les témoignages recueillis, Nkurikiye était arrivé pendant la nuit, comme à son habitude, pour demander l'hospitalité. On a attendu qu'il se réveille, mais cela n'est pas arrivé. Il a été trouvé pendu dans la chambre des visiteurs. Il est à noter qu'aucune trace de violence n'a été constatée sur le corps de la victime. La corde utilisée pour le suicide a été brûlée sur ordre de sa famille et des habitants présents. La famille du défunt, en collaboration avec l'administration locale, a organisé l'enterrement. Les enquêtes sont en cours, menées par l'OPJ Sergent Sylvestre Ndi-banje.

Une personne tuée en commune et province Gitega

Le 16 janvier 2025, vers 7 heures, un décès a eu lieu à l'hôpital régional de Gitega suite à une agression. Les autorités administratives se sont rendues sur les lieux du crime et ont constaté les faits suivants : La personne décédée a été identifiée comme Désiré Kwizerimana, âgé de 40 ans, cultivateur originaire de la colline Mugutu, commune et province de Gitega, fils de Benoît Nsanzurwimo et de Gertrude Mpfayokurera, marié et père de deux enfants, résidant actuellement dans le quartier Rutonde, commune et province de Gitega. Selon un témoin oculaire, le corps sans vie présentait un léger gonflement à la tête, au niveau du cerveau, ainsi que de petites traces aux coudes et aux chevilles, suggérant une chute. Aucune autre trace de blessure n'a été relevée sur le corps. D'après les enquêtes menées sur le terrain, la victime aurait été battue par deux militaires en civil, Lambert Gasate et Shaza Ndikuriyo, affectés au camp 211 de Gitega. Une enquête est en cours pour appréhender les auteurs présumés de cette agression et établir le dossier pénal. L'OPJ

ayant effectué le constat est le 1^{er} classe Wilson Nduwayo.

Une personne morte en commune Bukirasazi, province Gitega

Le 16 janvier 2025, vers 12 heures, les membres du Comité de Mixte de securite humaine « CMSH » de la colline Kibuye, dans la commune de Bukirasazi, province de Gitega, ont informé la police de Kibuye qu'un groupe de trois voleurs avait dérobé un porc chez Thérance Nkurunziza. Ayant surpris les voleurs, les membres du CMSH ont poursuivi l'un d'eux, Fabrice Niyongabo, âgé de 30 ans, fils de Kahera et Kanani, originaire du site des Batwa de la colline Gasasa, dans la commune de Makebuko. Au cours de la poursuite, le voleur est tombé dans un fossé, se fracturant le tibia de la jambe droite. La police a ordonné son évacuation vers l'hôpital pour des soins. Malheureusement, il est décédé en route. Lors de l'examen, la police a constaté une fracture du tibia de la jambe droite et de légères lésions aux mains. Quoique dissimulé, la victime aurait été étranglée par ces membres du comité mixte de sécurité. Le voleur portait un porc, un couteau, une petite houe, un trousseau de clés et un sac à dos. Le corps est actuellement à la morgue de l'hôpital Espoir de Kibuye. L'officier de police judiciaire ayant réalisé le constat est A. M. Pol Théophile Manirambona.

Une personne morte en commune Buraza, province Gitega

Le 25 janvier 2025, Pascal Minani, un homme de 73 ans, s'est suicidé par pendaison sur le toit de sa maison située sur la colline Bugega, dans la commune de Buraza, province de Gitega. Il avait utilisé une corde et une échelle pour atteindre le toit.

Selon les témoignages, Pascal avait confié à son épouse son intention de se suicider en raison de sa maladie, pour laquelle il n'avait pas trouvé de traitement. La famille, en accord avec l'administration locale, a décidé de l'enterrer le lendemain. L'enquête a été menée par l'OPJ, le premier sergent de police Ntakirutimana Anicet.

Fièvre d'attaques imminentes les provinces frontalières en alerte par les hautes autorités burundaises

Des rumeurs d'attaques imminentes du Rwanda contre le Burundi via les frontières tanzaniennes ont été relayées par les autorités administratives de la province de Cankuzo. Le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique, Martin Niteretse, a réuni les hautes autorités policières des provinces frontalières pour discuter de la sécurité aux frontières. Il a averti que des informations fiables indiquent que le Rwanda se prépare à attaquer le Burundi et a appelé les autorités policières à rester vigilantes jour et nuit.

II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II.1. DROIT A LA LIBERTE

II.1.1. ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Une femme et son nourrisson détenus en commune Nyanza-lac, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 7 février 2025 indique qu'en date du 26 janvier 2025, sur la colline Nyabigina, commune Nyanza-lac, province Makamba, Ashura Nduwimana et son enfant de moins de deux ans a été arrêtée par la police locale lors d'une fouille et perquisition. Selon la famille, cette dame avec son nourrisson est détenue à la place de son mari qui est accusé d'avoir volé un smart Phone. Quand bien même le téléphone a été trouvé dans les affaires de son mari lors de cette fouille, la police a préféré la garder sans dossier pour que son mari vienne la libérer. Elle est pour le moment gardée au cachot du commissariat provincial sans dossier. La famille demande qu'elle soit relâchée sans conditions.

II.2.2. DES PERSONNES TORTUREES

Un membre du parti FRODEBU torturé en commune Makebuko, province Gitega

Dans la nuit du 10 janvier 2025, vers 21 heures, Déo Ndarufatiye, membre du parti UPRONA âgé de 39 ans, fils d'Evariste Kijekundya et de Caroline Kabura, habitant la colline et commune de Makebuko, province Gitega, a été battu et arrêté

Le gouverneur de la province de Cankuzo, Boniface Banyiyezako, a répété ce discours lors d'une réunion avec des représentants de partis politiques provinciaux et communaux, leur appelant à privilégier la cohabitation pacifique. Les représentants des partis ont exprimé leur inquiétude face à la terreur et à l'intimidation subies par les membres sur les listes de candidats aux conseils communaux.

Il est important de noter que ces informations sont basées sur des rumeurs et des déclarations des autorités, et qu'il est nécessaire de prendre ces informations avec précaution et de les vérifier avant de les considérer comme des faits établis.

Un homme arrêté en commune Nyanza-lac, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 février 2025 indique qu'en date du 31 janvier 2025, Patrick Nsengiyumva a été arrêté chez lui à Kabonga, commune Nyanza-lac, province Makamba par la police. Selon des témoins, la victime a été accusée de porter un T-shirt sur lequel est écrit "Visit Rwanda". Il a été arrêté par les policiers de la position locale qui menaient une fouille et perquisition à son domicile sur la colline Nyabigina de la zone Kabonga, même commune et province. Il a été conduit devant un officier de la police judiciaire au commissariat communal de police à Nyanza-lac le même jour. La victime a expliqué à l'OPJ qu'il l'a acheté au marché de Rumonge qu'il détient même des témoins sans succès. Il a par la suite été transféré au cachot du parquet de Makamba où il attend l'issue de son dossier. Les professionnels expliquent que le port d'un tel habit n'est puni par aucun article du code pénal et parlent de détention illégale.

par des membres du comité mixte de sécurité humaine accusé d'avoir volé une banane chez François Nahimana.

Au lieu de le placer en détention, les autorités ont ordonné à Sébastien Bakunduwukize et Joseph Ndikumana de conduire Déo au dispensaire de Makebuko pour recevoir des soins.

François Nahimana a été placé en détention pour des raisons d'enquête. L'enquête est menée par l'OPJ, le sergent Ndibanje Sylvestre.

II.3. DROIT A LA PARTICIPATION A LA VIE POLITIQUE

Slogans d'intimidations dans des activités sportives des Imbonerakure en province Karuzi

Depuis le 8 février 2025, les Imbonerakure ont repris leurs activités sportives dans les communes Buhiga et Bugenyuzi, province Karuzi, après une pause de plusieurs mois. Des témoins ont rapporté que le 8 février, dès 5 heures du matin, des Imbonerakure se sont réunis sur les collines Buhiga, Rwingoma, Gashanga, Muyange et Kiranda pour pratiquer du sport collectif jusqu'à 8 heures.

Lors de ces rassemblements, ils ont scandé des slogans injurieux à l'encontre des opposants du CNDD-FDD, tout en humiliant le Rwanda et le M23. Les Imbonerakure ont également menacé de traquer et de corriger les opposants qui soutiennent le Rwanda et le M23. Cette situation est particulièrement préoccupante dans la mesure où les Imbonerakure sont déjà considérés comme un groupe à haut risque de violence.

III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

III.1. PERTURBATION DE LA VIE ECONOMIQUE

La montée du prix du carburant en province Cibitoke

La province de Cibitoke connaît une nouvelle augmentation du prix du carburant, qui avait pourtant baissé il y a trois semaines. Le litre d'essence est passé de 7 000 à 20 000-24 000 fbu, en date du 7 février 2025.

Cette hausse est survenue après le déploiement de renforts militaires et d'Imbonerakure à la périphérie des communes frontalières du Rwanda et de la RDC. Les services de renseignement craignent que cette présence militaire ne soit liée à une éventuelle incursion armée déguisée en trafic de carburant.

La vie des populations est durement affectée par cette augmentation du prix du carburant, qui avait précédemment baissé après l'instruction du premier ministre de laisser les trafiquants libres, considérant qu'ils aidaient le pays dans les moments difficiles.

Policiers impliqués dans la vente illicite de produits de brasserie

Une information reçue par la Ligue Iteka le 8 février 2025 révèle que des policiers à Kinanira, zone Musaga de la commune Muha à Bujumbura, s'adonnent au commerce illégal de boissons alcoolisées, notamment de la bière Amstel. Deux policiers, surnommés Bic rouge et Claude, sont les principaux acteurs de ce trafic. Ils se procurent des boissons dans les dépôts de Kinanira, soit directement, soit en envoyant des Imbonerakure. Ces boissons sont ensuite revendues à des prix supérieurs à ceux fixés par la brasserie, à partir de 5 000 Fbu. Des casiers d'Amstel ont été vendus près de leur lieu d'intervention. Ces boissons sont fréquemment revendues à Ceceni par des femmes qui collaborent avec ces policiers. Un policier a été observé en train de se fournir en Amstel dans un dépôt situé près du cabaret "Sous le manguier chez Vyisi". Le quartier de Ceceni est notoire pour divers actes répréhensibles, tels que le vol, la prostitution, la consommation de drogues et d'autres boissons interdites, avec la complicité des mêmes policiers. La population s'interroge sur l'implication de la police dans ce type de commerce, alors qu'elle est censée en assurer la surveillance et la répression.

III.2. DROIT A L'EDUCATION

Problèmes de distribution des livres pour les enseignants de 5^{ème} année en province Makamba

Depuis le début de l'année scolaire 2024-2025, des enseignants de 5^{ème} année fondamentale se plaignent de ne pas avoir reçu les livres guides nécessaires, alors que les livres pour les élèves ont déjà été distribués. Les enseignants signalent que seuls les livres des élèves ont été distribués au début du deuxième trimestre. Leurs inquiétudes concernent le fait que l'absence de livres guides pourrait nuire à l'achèvement des programmes.

Certains directeurs d'écoles affirment que les livres guides sont retenus par les directeurs communaux de l'éducation pour forcer le paiement des frais sportifs par les élèves. Ces frais sont de 1500 fbu pour les élèves de 7^{ème} année et au-delà, et de 1000 fbu pour ceux des classes de 5^{ème} et 6^{ème}. Les directeurs d'écoles expliquent qu'ils ne comprennent pas pourquoi les livres sont bloqués, sachant qu'ils comptent payer les frais demandés une fois les fonds de fonctionnement reçus du ministère de l'éducation. Ils mentionnent avoir utilisé leur argent pour d'autres dépenses, comme les photocopies de bulletins et d'examens.

La situation crée une impasse où les enseignants ne peuvent pas avancer dans leurs programmes, et les directeurs demandent à ce que les livres soient débloqués pour permettre une bonne continuation des cours.

IV. DROITS CATERIELS

IV.1. DROIT DE L'ENFANT

Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Kiganda, province Muramvya

En date du 04 février 2025, sur la colline Kivyeyi, zone Gatabo, commune Kiganda, province Muramvya, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé dans une bananeraie. Selon un témoin oculaire, ce corps avait été jeté par sa mère Niyonzima Scholastique âgée de 22 ans, travailleuse domestique chez Karakura Gaspard, enseignant à l'ECOFO Kivyeyi. Selon le témoin oculaire, cette fille était sus-

Punition non inscrite dans règlement scolaire en province Ngozi

Au lycée technique Alessandro de Ngozi, province Ngozi, les élèves qui quittent l'école sans autorisation sont soumis à une punition économique non prévue par le règlement scolaire. Les responsables de l'école exigent le paiement d'un sac de ciment comme sanction pour une telle infraction.

Les parents d'élèves dénoncent cette mesure, qu'ils considèrent comme arbitraire et non consensuelle. Selon le règlement scolaire, une désertion de la classe devrait être punie par le retrait de 9 points en éducation, et non par une sanction financière.

Les parents jugent ces décisions comme des mesures de rançonnement, tandis que le directeur du lycée, Thaddée Nzigamasabo, affirme que les décisions ont été prises en concertation avec les parents.

pectée être enceinte et c'est son patron qui a vu le premier le corps sans vie emballé dans un sachet. Il a alerté la police et l'OPJ Adjudant-chef Nkeshimana Nestor est arrivé sur les lieux pour faire le constat. Le présumé auteur qui avait pris fuite a été arrêté le lendemain sur la colline voisine de Rubumba cachée chez une amie. Elle est actuellement au cachot de police de Kiganda. Le corps a été enterré le même jour au cimetière de Kivyeyi, et l'enterrement a été organisé par le patron de l'auteur.

V. CONCLUSION

La Ligue Iteka constate et dénonce la détérioration persistante des droits de l'homme dans tout le pays. Elle condamne l'impunité des auteurs de crimes et lance un appel urgent :

- ◆ **Au Gouvernement de Gitega dont le Ministre de la justice et le Ministre de l'intérieur, développement communautaire et sécurité publique :**
 - ⇒ de mettre fin à l'impunité en traduisant devant la Justice et tenir responsables de leurs actes les auteurs de violations des droits humains;
 - ⇒ De rappeler à l'ordre les membres des comités mixtes de sécurités et les empêcher de ne pas s'adonner aux actes de violence en rendant une justice populaire;
 - ⇒ de prendre des mesures pour améliorer la situation sécuritaire dans le pays, notamment en luttant contre la violence et la criminalité
- ◆ **Au gouvernement de Gitega dont le Ministre des relations extérieures et le Ministre de la défense qu'il est important de noter que la situation au Burundi face au conflit interne de la RDC est complexe et nécessite une approche nuancée et coordonnée pour trouver des solutions durables et par conséquent :**
 - ⇒ de renforcer la coopération entre les pays de la région pour prévenir toute escalade de la violence et promouvoir la stabilité régionale;
 - ⇒ De prendre des mesures pour protéger les civils non impliqués dans les conflits, notamment ceux qui vivent près de la forêt de Kibira.
- ◆ **Au Gouvernement dont le Ministre de la solidarité**
 - ⇒ De respecter la convention de Genève et les réfugiés urbains ont le droit de vivre dans les quartiers, et leur évacuation pourrait être considérée comme une violation de leurs droits.